

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 à 18h00 - Salle du Conseil Municipal

23^{ème} séance du Conseil Municipal depuis le début du mandat

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Maire souhaite excuser ce décalage imprévu de la séance, lié au fait qu'il était souffrant la semaine passée.

Monsieur le Maire annonce un Conseil Municipal dense par l'ordre du jour avec beaucoup de points dont des points importants.

Il précise que le Conseil Municipal se place pendant les vacances avec un nombre important d'absents.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal :

Etaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BOILOT Cédric - Mme. DUBOISSET Jacqueline - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - Mme PERRONIN Maryse - M. JEROME Christian - M. BEAUSOLEIL Marc - Mme. SIMONET Catherine - Mme. ROBIN Nathalie - Mme. JEAN Pascale - Mme. ROCHE Valérie - Mme. MERCIER Monique - Mme POUWEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan - M. JAY Clément - M. JOUHET Christian

Etaient excusés et représentés :

M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M. BOILOT Cédric)
Mme. GIDEL Gwladys (procuration donnée à M. PALERMO Anthony)
Mme HILLERE Maryvonne (procuration donnée à Mme. PERRONIN Maryse)
M. RAVET Serge (procuration donnée à M. BEAUSOLEIL Marc)
Mme. CHEVILLARD Marlène (procuration donnée à M. JEROME Christian)
Mme LOURDIN Marie-Christine (procuration donnée à Mme. DUBOISSET Jacqueline)
M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M. GRAND Bernard)
M. PERESSE Sébastien (procuration donnée à Mme. ROBIN Nathalie)
M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à Mme. JEAN Pascale)
Mme. SAINTIGNY Julie (procuration donnée à Mme SIMONET Catherine)

M. BEAUSOLEIL Marc a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal au sujet d'éventuelles demandes de précisions ou de modifications sur le projet de compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 août 2022.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarque, soumet ce compte-rendu à l'approbation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 août 2022.

Monsieur le Maire aborde les différents points d'information de ce Conseil municipal.

Points d'information

1. La hausse du coût des énergies

Monsieur le Maire précise que la hausse du coût des énergies est un sujet d'inquiétude majeure, que ce soit pour les particuliers ou pour les collectivités locales. Pour les particuliers et les communes inférieures à 500 habitants, un bouclier tarifaire sera peut-être mis en place pour maîtriser l'augmentation tarifaire.

La ville de Saint-Eloy-les-Mines va devoir faire face à une augmentation très importante des énergies dans les années à venir. Pour 2023, Monsieur le Maire ajoute que les prévisions sont de l'ordre d'une multiplication par trois, voire par six du tarif en fonction des énergies (gaz ou électricité).

Monsieur le Maire tient à saluer le travail de la commission travaux qui a formulé des propositions de mesures envisageables sur le court terme pour réduire la consommation d'énergie de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines.

Monsieur le Maire indique que la Piscine Municipale ne fermera pas ses portes, ni temporairement, ni définitivement, malgré l'augmentation du coût de l'énergie. Il précise que la Piscine Municipale reste tout de même un enjeu financier important pour la Ville de Saint-Eloy-les-Mines. L'augmentation des coûts serait de l'ordre de 200 000 € par an.

Monsieur le Maire ajoute que la première mesure qui sera mise en place est la diminution de la température de l'eau. Pour un degré baissé, l'économie est de l'ordre de 7%. Cette mesure reste insuffisante pour pallier à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la piscine municipale s'ajoutent les autres bâtiments communaux qui ne fermeront pas leurs portes. Des solutions d'économie d'énergie sur le long terme devront être trouvées. Monsieur le Maire ajoute que ce sont des réflexions qui sont engagées depuis le début du mandat. Dans ce sens, la Ville de Saint-Eloy-les-Mines a adhéré à l'Aduhme pour bénéficier d'un accompagnement dans les projets d'investissement à l'économie d'énergie.

Monsieur le Maire précise qu'une étude de faisabilité est actuellement menée pour construire un réseau de chaleur autour de l'usine Rockwool, qui produit beaucoup de chaleur de part son activité. Il s'agit d'un projet mis en place dans d'autres villes, comme à Issoire avec l'usine Constellium. Ce projet pourrait bénéficier à l'ensemble des bâtiments communaux, mais également à d'autres acteurs comme l'ADAPEI, le Conseil Départemental avec le collège et le lycée. Monsieur le Maire indique que l'avantage de cette solution est que seule l'étude de faisabilité est à la charge de la commune. Les travaux d'investissement seraient à la charge du potentiel délégataire qui prendrait le marché. Monsieur le Maire ajoute que cette solution, si elle est faisable, permettrait une baisse des factures de chauffage de l'ordre de 90 %.

Le Maire s'interroge sur la volonté de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines de se diriger également vers une production d'énergie pour une auto-consommation en utilisant les surfaces des bâtiments communaux. Il rappelle que les champs de panneaux photovoltaïques de Saint-Eloy-les-Mines appartiennent à une entreprise privée qui revend cette électricité sur le réseau général.

Le Maire conclut en affirmant la volonté de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines d'économiser rapidement de l'énergie et laisse le soin à la commission travaux de formuler des propositions dans ce sens.

2. L'étude de transfert de la piscine municipale à la communauté de communes du Pays de Saint Eloy

Monsieur le Maire indique qu'il a abordé ce sujet au représentant de l'équipe d'opposition et à l'équipe municipale.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui la piscine municipale représente globalement 220000 € de dépense contre 12000 € de recette et que 80% des utilisateurs viennent des communes alentour. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, la charge financière de la piscine va potentiellement augmenter de 200 000 €. Monsieur le Maire s'interroge sur le caractère communal de cet équipement.

Monsieur le Maire explique que lors de la fusion des communautés de communes en 2007, le choix a été fait par la communauté de communes de ne pas prendre la compétence sport parce qu'elle ne souhaitait pas s'occuper des terrains de foot de l'ensemble des communes. Monsieur le Maire précise qu'une compétence peut se partager et que la communauté de communes a la possibilité de prendre uniquement les équipements sportifs qui ont un caractère intercommunal.

Monsieur le Maire souhaite que la piscine municipale devienne un équipement intercommunal et que cette réflexion soit posée en communauté de communes. Monsieur le Maire précise que lors des réunions de bureau de la communauté de communes ou encore à la CLECT (commission qui gère la répartition des moyens financiers qui sont reversés aux communes et la part que chaque commune paie à la communauté de communes pour les équipements intercommunaux), il a abordé la question de la piscine municipale et cela n'a suscité aucune réaction.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter un vœu adressé à la communauté de communes portant sur l'étude du transfert de la piscine municipale à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Monsieur le Maire procède à la lecture du vœu portant sur l'étude de transfert de la Piscine Municipale à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. Avant la lecture, il précise qu'il s'agit d'une proposition et que des modifications peuvent être apportées.

Christian JOUHET regrette que ce vœu soit proposé au dernier moment et aurait apprécié qu'une réflexion soit menée ensemble.

Monsieur le Maire indique que le sujet a été abordé avec Christian JOUHET lors d'une réunion ensemble et qu'il lui avait précisé que ce vœu serait ajouté à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Christian JOUHET : "On n'en a pas vraiment parlé ensemble. On veut quand même réfléchir".

Monsieur le Maire précise qu'il y a du temps pour en discuter à cet instant.

Christiane JOUHET affirme qu'un vœu ne se vote pas.

Monsieur le Maire indique qu'un vœu se vote. Il ajoute que ce vote permet de demander à ce que le débat soit posé en Conseil Communautaire en l'ajoutant à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'une délibération. Si le transfert se réalise effectivement par la suite, une délibération sera votée à ce moment-là. Monsieur le Maire insiste sur l'enjeu financier de cette discussion. Le budget dévolue à la Piscine Municipale sera de 10% du budget communal. Monsieur le Maire précise également qu'en 2024 ou 2025, après l'augmentation du coût de l'énergie, l'opération serait moins avantageuse pour la Ville de Saint-Eloy-les-Mines.

Christian JOUHET demande une suspension de séance.

Monsieur le Maire accorde une suspension de séance de 20 minutes.

La séance est suspendue à 18h18 et reprend à 18h23.

Christian JOUHET indique que l'opposition vote pour que ce vœu soit présenté à la communauté de communes en sachant qu'ensuite l'opposition attend de savoir les conditions financières de ce transfert pour examiner la délibération en détail. Christian JOUHET demande comment ce transfert va se passer et s'il y a un prêt en cours pour la piscine municipale.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement il n'y a aucun prêt en cours pour la piscine municipale. Il propose que le vœu soit voté et que dans un délai d'une semaine l'opposition fasse parvenir des modifications du texte qui seront prises en compte avant l'envoi à la communauté de communes.

Monsieur le Maire explique que tout transfert de compétence amène à un transfert de charges. Ce transfert de charges prend en compte les charges des 3 derniers exercices.

Monsieur le Maire procède au vote de ce vœu en précisant que l'opposition a un délai d'une semaine pour faire parvenir de potentiels amendements de formulation qui ne changeront pas la teneur des propos, ni la nature.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

3. Inauguration des micro-folies

Monsieur le Maire indique que le 5 novembre 2022 a lieu l'inauguration du Musée Micro-Folie. Il s'agit d'un projet porté par la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et co-porté par la Ville de Saint-Eloy-les-Mines. Les agents de la Ville ont participé à la réalisation des travaux et la Ville a participé financièrement au projet et accompagné le projet dans son pilotage et son montage.

Monsieur le Maire tient à remercier Jacqueline DUBOISSET qui a initié le projet en 2018-2019 lorsqu'elle était Vice-Présidente en charge de la Culture à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. Ce projet a ensuite été poursuivi par Sylvain DURIN, Vice-Président en charge de la Culture aujourd'hui.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet est une véritable opportunité pour la Ville de Saint-Eloy-les-Mines. Micro-Folie est un musée numérique qui permet un accès à de nombreuses expositions du monde à Saint-Eloy-les-Mines. Un animateur sera présent sur le lieu pour transmettre les informations auprès des enfants.

Monsieur le Maire invite l'ensemble de l'assemblée à venir à l'inauguration qui a lieu le 5 novembre à la Cour des équipages.

4. Les festivités de Noël

Monsieur le Maire rappelle que les festivités de Noël seront à l'image de ce qui avait été réalisé l'année dernière. Elles débutent le premier week-end de décembre avec le lancement du village de Noël, le Téléthon et la Sainte-Barbe.

La patinoire en Téflon acquise l'année dernière sera à nouveau mise en place. Monsieur le Maire précise qu'aucun système électrique de refroidissement n'est nécessaire pour le fonctionnement de la patinoire.

Monsieur le Maire indique que les éclairages de Noël seront en led exclusivement et il y en aura exclusivement sur l'axe principal de la Ville.

Monsieur le Maire évoque l'ensemble des animations des week-end de décembre : Téléthon, marché de Noël organisé par l'Association des commerçants Eloysiens, marché de Noël organisé par la Mairie de Saint-Eloy-les-Mines, soirée rétro gaming et concert de Noël le 16 décembre.

Monsieur le Maire précise que le concours des maisons et vitrines illuminées devient le concours des maisons et vitrines décorées. Ce concours, au lieu de se dérouler à la tombée de la nuit en notant les maisons et vitrines éclairées, aura lieu le jour et récompensera les décorations non lumineuses.

5. Entretien du cimetière

Monsieur le Maire indique que les services de la ville ont nettoyé les allées du cimetière pour la Toussaint.

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des tombes et inter-tombes sont à la charge des familles ou ayant droits des tombes. Beaucoup de tombes sont laissées à l'abandon, comme dans beaucoup de cimetières, et c'est pour cela que des arbustes poussent entre les tombes et que de l'herbe pousse sur les tombes. Cela se voyait moins auparavant parce que des produits phyto-sanitaires étaient utilisés, produits qui sont aujourd'hui interdits.

Monsieur le Maire ajoute que depuis l'année dernière les élus municipaux se mobilisent pour nettoyer les tombes et inter-tombes abandonnés.

Monsieur le Maire précise que des éléments de communication ont été mis en place au cimetière pour rappeler les règles d'entretien d'un cimetière. Il propose d'impliquer les citoyens lors des journées citoyennes.

Monsieur le Maire explique qu'un travail de recensement est entamé depuis le début du mandat : un plan du cimetière a été réalisé avec cabinet de géomètre et un logiciel de gestion sera mis en place pour gérer les concessions.

6. Santé

Lors des précédents conseils municipaux nous avons acté plusieurs actions concrètes en faveur de l'amélioration de l'accès à la santé et l'aide au maintien de l'activité médicale, à travers notamment le rachat du bâtiment Filieris, l'internalisation du secrétariat médical au sein du CCAS, qui permettait d'avoir un accompagnement des professionnels de santé et en même temps une maîtrise accrue de l'offre de santé sur le territoire. Monsieur le Maire indique qu'il avait sollicité le Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy afin que la communauté de communes puisse prendre une part à la charge de cette internalisation. Le coût de l'internalisation du secrétariat médical est de l'ordre de 60 000 € par an. La communauté de communes avait été sollicitée à hauteur de 50 %, soit 30 000 €. On le verra dans la décision modificative qui a été faite, ce qui manque au CCAS pour l'année c'est 30 700 €.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui avait été envoyé au Président de la Communauté de Communes le 20 juin 2022, suite à une discussion que nous avons eu ensemble sur l'accord sus indiqué.

Après la rencontre du 23 mai, ce courrier a été envoyé le 20 juin dans le cadre du conseil municipal du 21 juin, où nous avons pris une délibération commune et unanime sur la procédure à suivre concernant le rachat du bâtiment et l'internalisation du secrétariat médical.

Entre-temps, le Président de la communauté de communes nous fait part aujourd'hui d'une volonté de financer certes et d'aider la commune à financer sur l'aspect de la santé, mais pas sur du fonctionnement, pas sur cette subvention d'équilibre au CCAS mais sur l'investissement. Ce n'est pas là que se situe le besoin. L'opération d'achat du bâtiment (190 000 € hors frais de notaire), a été faite totalement par la commune. Elle est réalisée, c'est

signée, la commune est en pleine propriété du bâtiment. Nous avons même changé les devantures. Aujourd'hui cette opération est faite.

Aujourd'hui on a besoin d'aide sur le CCAS et c'est l'objet de la délibération qui avait été prise au conseil municipal. Par la suite, il n'y a pas eu de délibération ni dans un sens ni dans l'autre prise en communauté de communes. La volonté de la commune a toujours été de se faire financer 50% par la communauté de communes sur le CCAS comme c'était convenu à l'origine. Ce que je vous propose c'est de rappeler exactement ce que la communauté de communes a demandé exactement le 21 juin dernier et surtout que ce soit ce point là exactement qui soit ajouté à l'ordre du jour, pas le sujet de l'investissement. Qui veut prendre la parole ?

Christian JOUHET : Au mois de juin, quand on a voté la délibération concernant la prise en charge du secrétariat médical, c'était écrit noir sur blanc que la participation de la communauté de communes était acté. On a voté dans cette hypothèse et c'est pour ça ne voyant rien venir en com com à l'ordre du jour concernant la délibération de la participation pour le secrétariat j'ai posé la question à Monsieur le Président de la communauté de communes qui m'a dit qu'en aucun cas il avait dit qu'il participerait à hauteur de 50% des frais de salaire du secrétariat. Il m'a même confirmé en dehors de la séance devant un maire. Je ne veux pas remettre la parole en doute de qui que ce soit, mais simplement pour nous on se pose question : ils vont prendre, ils prennent pas ? C'est tout à fait normal entre autres que la communauté de communes participe. Simplement, il faut reconnaître qu'on a peut-être mis la charrue avant les bœufs. Je sais pas. On nous a présenté cela en nous disant que c'était acté et puis aujourd'hui on doit refaire une motion. On est très surpris.

M. le Maire : J'ai le courrier entre les mains.

Christian JOUHET : Pour lequel vous n'avez aucune réponse.

M. le Maire : J'ai écrit ce courrier. la réponse que j'ai c'est exactement la même que vous, c'est celle du Président qui répond officiellement après une rencontre le 23 mai devant témoin, devant les services de la commune de Saint-Eloy-les-Mines. A l'issue de ce déjeuner, j'ai rédigé ce courrier. Aujourd'hui, l'objet de cette motion c'est de porter une position, qui est la même que celle du 21 juin, qui est de dire à la communauté de communes, que l'on trouve cela normal qu'elle participe à l'effort pour maintenir l'offre de santé sur le territoire. Aujourd'hui l'intégralité de cet effort est porté et concentré sur la commune de Saint-Eloy-les-Mines. On en a déjà beaucoup fait et maintenant on attend des réalisations des autres institutions. C'est juste reprendre les propos qui ont été tenus. Les choses ont été faites dans l'ordre de notre côté, dans le seul but d'aider les professionnels à se maintenir sur le territoire, et surtout aux habitants du territoire de pouvoir avoir accès à des médecins.

C'est pour cela que je vous propose cette motion qui vise à poser officiellement la volonté de la commune auprès de la communauté de communes et qu'en soit débattu au sein du conseil communautaire. Ensuite les conseillers communautaires prendront leur responsabilité. On verra comment les conseillers communautaires se positionneront. Si demain les conseillers communautaires votent contre ce point à l'ordre du jour, on saura que la seule collectivité qui agit concrètement pour l'offre de santé sur le territoire, c'est la commune de Saint-Eloy-les-Mines. Je vous ai présenté les choses telles qu'elles étaient et

telles qu'elle est mon niveau d'information. Je ne sais pas quelles sont les raisons qui ont motivé ce changement d'avis de la Communauté de communes.

Christian JOUHET : Vous êtes le Vice-Président de la communauté de communes.

M. le Maire : Je ne suis pas le président. Je suis aussi Maire de la commune de Saint-Eloy-les-Mines.

Christian JOUHET : Je pensais qu'il y avait un échange.

M le Maire : On est sur un exécutif pluriel, il y a des gens de tous bords et de toutes obédiences dans cet exécutif et ça serait surprenant qu'on soit d'accord sur tout. On est d'accord sur 90% des choses, ça serait dommage et regrettable qu'on soit d'accord sur tout. parce que sinon il n'y a plus de démocratie. Et je vous rassure, même entre nous au sein de l'équipe municipale on n'est pas toujours d'accord sur tout. On ne le fait pas en public. Ce que je vous propose c'est véritablement qu'on réaffirme la volonté de la commune. On l'a dit une fois. Cette délibération a même été transmise au Conseil communautaire. Aujourd'hui il n'y a pas de délibération, c'est ce que vous déplorez. Vous l'avez même dit : ne voyant rien venir en délibération. Aujourd'hui, ce vœu amènera la communauté de communes à le porter à l'ordre du jour. Peut-être que le Président dira non, je ne mets pas le vœu à l'ordre du jour, mais au moins on aura une réponse claire et définitive. On aura une position qui sera sans équivoque. Pour moi elle l'était. Si aujourd'hui ça permet de ré-éclaircir la chose on éclaircira les choses.

Avez-vous pris connaissance de la motion ?

Christian JOUHET : Là aussi on aura un délai si on veut modifier des choses ?

M. le Maire : Oui, bien entendu.

Jonathan AUZEL : Moi il y a une phrase qui me tilte : "Que un troisième médecin sera parti depuis le 1er avril 2021...". Il faudrait peut-être retirer cette phrase parce qu'il y avait d'autres raisons au départ. Il y avait eu des problèmes avec la Mairie.

M. le Maire : Il n'y avait pas eu de problèmes avec la Mairie. On tombe sous le coup d'un truc qui s'appelle de la diffamation. Le fait est simple : il devait y avoir un troisième médecin qui devait être le médecin salarié porté par le conseil départemental qui devait remplacer le départ du précédent médecin. Le conseil départemental aurait tenu sa promesse de l'installation du médecin, on aurait pas eu besoin de mettre autant d'argent sur la table.

Christian JOUHET : Quand on parle tergiversation, il y en a une entre la commune et la com com.

Jacqueline DUBOISSET : C'était entre le département et la commune.

M le Maire : La commune de Saint Eloy il n'y a aucune tergiversation, elle est claire dans ses propos et dans ces actes.

Christian JOUHET : Le Président de la com com refuse cette participation à hauteur de 50% alors que c'était acté.

M le Maire : Aujourd'hui, il y a tout un paragraphe sur le fait que la communauté de commune se dédit dans le voeu . Je suis assez juste sur l'équilibre à porter afin de ne froisser personne et de fixer la priorité absolue sur l'aide au maintien de l'activité médicale et l'amélioration de l'accès aux soins des habitants du territoire.

Clément JAY : Quelle est la différence que ce soit en fonctionnement ou en investissement ?

M. le Maire : La différence ce serait pour la commune. Il faut bien différencier deux budgets : le CCAS et la commune. A été fait le choix de le mettre au CCAS car la santé est une prérogative du CCAS et non de la commune. C'est la commune qui a acheté le bâtiment. C'est la première poche. On n'a pas de besoin de financement du côté de la commune. En investissement on avait le budget nécessaire pour équilibrer. On a la trésorerie nécessaire. Côté CCAS on a une trésorerie à laquelle tous les mois il faut faire attention, et qu'il faut préserver. On a mis des choses en place là dessus. On a réalisé cette intermédiation. Si demain on a pas le concours de la communauté de communes on arrivera à le combler mais c'est plus dérangent y compris financièrement au vue de la fragilité de la trésorerie du CCAS, de ne pas être accompagné par la communauté de communes de ce côté là. On ne peut pas basculer de l'investissement au fonctionnement. Dans un sens ça marche mais dans l'autre ça ne marche pas.

Marc BEAUSOLEIL : Il faudra bien un jour que les gens de la communauté de communes prennent la mesure de la situation. On ne peut pas toujours taper sur la commune de Saint-Eloy-les-Mines. On fait ce qu'on peut, voire beaucoup.

M le Maire : d'autres remarques ?

Procédure de vote avec un délai d'une semaine pour faire parvenir de potentiels amendements de formulation qui ne changerait pas évidemment la teneur des propos ni la nature mais plutôt d'ordre matériel.

Voeu adopté à l'unanimité pour transmission à la Communauté de communes.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2021

Monsieur le Maire remercie M. Laurent ALQUIER, directeur de l'Agence Suez Eau France Auvergne REA pour sa présence aujourd'hui pour présenter le rapport.

Laurent ALQUIER présente le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Cédric BOILOT précise que si la station n'avait pas eu le système de traitement avec la chaux, les boues auraient dû être traitées en extérieur et cela aurait coûté 3 à 4 fois plus. Aujourd'hui, cette obligation de traitement par la chaux liée au COVID existe toujours. Cela coûte environ 5000 € par analyse.

Cédric BOILOT ajoute qu'au départ l'agence de l'eau avait distribué une subvention pour ce surcoût. Aujourd'hui elle ne distribue plus de subvention.

Cédric BOILOT propose que le problème soit soulevé plus haut pour demander un allègement de ces analyses.

Cédric BOILOT indique que pour la facturation de l'eau, le choix a été fait de transmettre cette compétence au Syndicat Sioule et Morge. Avant cela, la facturation passait par de nombreux interlocuteurs et pour les administrés cela devenait compliqué.

Cédric BOILOT rappelle que des travaux d'assainissement qui rentrent dans le zonage du schéma directeur vont commencer pour pallier à la charge hydraulique des eaux parasites qu'il y a sur la station d'épuration. Ces travaux permettront d'intégrer une partie du traitement du réseau de Montaigut sur la station. Ce dossier est en attente parce qu'il manque des données.

Cédric BOILOT remercie l'agent de Suez pour l'entretien de la station. Il aborde la possibilité d'organiser une visite de la station d'épuration pour comprendre son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1. d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;**
- 2. de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;**
- 3. de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;**
- 4. de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.**

2. Approbation du programme de revitalisation Petites Villes de Demain et des programmes d'OPAH et OPAH-RU

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 9 avril 2021, l'adhésion au programme Petites Villes de demain en partenariat avec les communes de Saint-Gervais-d'Auvergne, de Pionsat et de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy a été votée. Il s'agit d'une candidature commune pour cet appel à projet qui vise à accompagner les communes de notre taille dans leur projet de revitalisation et de renouvellement urbain.

Monsieur le Maire indique que cette convention relève deux aspects : la stratégie de développement et l'aide à l'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire précise qu'il y avait déjà un OPAH à l'échelle de l'ancienne communauté de communes.

Monsieur le Maire explique qu'un choix politique a été fait entre les différentes communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et le Président de la communauté de communes. Un OPAH est rédigé pour l'ensemble de la communauté de communes et des OPAH-RU sont rédigés pour les communes de Saint-Gervais-d'Auvergne et Saint-Eloy-les-Mines. Pour l'OPAH, la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) participent financièrement. Pour l'OPAH-RU, les communes adhérentes ajoutent un financement pour aller plus loin dans l'effort d'investissement.

Monsieur le Maire indique que la convention cadre et objectif de revitalisation territoriale propose des projets qui ont vocation à être réfléchis. Cette convention ne vaut donc pas obligation de faire. Par contre, en signant cette convention, l'Etat, la Région et le Département s'engagent à nous accompagner et à nous faire bénéficier de subventions pour les études de la réalisation de ces projets.

Monsieur le Maire précise que cette convention peut être modifiée par voie d'avenant chaque année ou par chaque comité de pilotage.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail du service aménagement urbain de la commune de Saint-Eloy-les-Mines, et surtout le travail de Fabien DA SILVA et Coralie MARBOEUF. Au départ, l'objectif fixé était de sortir cette convention fin octobre - début novembre afin d'avoir le moins d'attente possible entre les deux dispositifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1. approuve la stratégie de revitalisation Petites Villes de Demain, ainsi que les programmes d'OPAH et d'OPAH-RU, définis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, et leurs modalités de mise en œuvre (thématiques, objectifs de logements, financements prévisionnels, animation, etc.) ;**
- 2. autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des programmes précités, et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution des présentes décisions.**

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Saint-Eloy-les-Mines n'est pas la seule signataire. Cette convention doit donc être validée dans les services de l'Etat, et délibérée à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et dans les communes de Saint-Gervais-d'Auvergne et de Pionsat.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu un revirement de la part des services de la Maison de l'Habitat au département sur le sujet. Il explique qu'auparavant il y avait deux dispositifs : l'OPAH et le PIG (dispositif départemental d'amélioration de l'habitat). Le PIG est un dispositif qui fonctionne bien mais qui est moins performant et bénéficie d'une moins grande enveloppe financière que l'OPAH.

Monsieur le Maire ajoute que jusqu'à maintenant cela ne posait pas de problème au département que la Communauté de communes quitte le PIG pour faire un OPAH au sein de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. En finalité, sur les 14 EPCI du département, 8 se lancent dans des OPAH communautaires et sortiraient donc du PIG. A la Maison de l'Habitat il y a 7 ou 8 salariés dévolus au dispositif du PIG. La communauté de communes du Pays de Saint-Eloy est la première à sortir du dispositif du PIG.

Monsieur le Maire précise que des discussions sont à venir avec le Département et que cela prendrait encore 1 à 2 mois de délai.

3. Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'une ouverture de procédure de modification du PLU a été faite lors du précédent Conseil Municipal. Lors de la mise à disposition du public, aucune annotation n'a été faite sur cette modification du PLU.

Christian JOUHET : je reviens sur la localisation sur le secteur du champ de la chasse. On ne voulait pas que la zone soit constructible

Le Maire : On rentre dans une dénomination UL qui est exactement la même que celle qu'il y a en face et qu'il y a quasiment tout au pourtour du champ de la chasse. Il n'y a que le champ de la chasse qui en était dépourvu de cette disposition là. En sachant qu'il y avait déjà des aménagements, qu'il y a déjà des constructions en dur, des toilettes. Même cela ce n'était plus possible de les refaire dans ces dispositions là. On pourrait revenir longuement sur le PLU de 2018 parce que j'ai été plutôt à chaque fois indulgent sur la manière dont ce PLU a été géré, mais on pourrait y revenir dans le détail. Je vais revenir sur un point et un chiffre assez parlant : 100 hectares de terrain constructible perdu lors du dernier PLU. Aujourd'hui, nous n'avons plus un seul terrain constructible sur la commune du fait du dernier PLU.

Christian JOUHET : Ce ne sont pas les élus qui peuvent faire un PLU, ce sont des cabinets spécialisés, qui ont un coût.

Maire : Ce sont les élus qui peuvent émettre des volontés. Il a bien fallu une volonté pour faire perdre 100 hectares de terrain constructible. On est revenu vers le cabinet sauf que c'est le jeu de dupes : 1. Ce n'est plus le même patron, donc ils ne veulent pas prendre en charge 2. Vous l'avez adopté à l'unanimité.

Il vaut mieux une erreur matérielle, parce que ça passe sur la procédure de modification simplifiée, qu'attendre dans le cadre d'une révision générale classique. Ça coûte beaucoup moins cher. Ce n'est pas la dernière que l'on va faire, il y en aura d'autres.

Ce qui m'embête le plus dans cette modification de PLU de 2018 ce sont les 100 hectares de terrain constructible en moins dans la commune.

Pour vous donner un ordre d'idée. A l'époque où on voit les services de la DDT (Direction départementale des territoires) demander à ce qu'il y ait moins d'artificialisation des sols. Tout mètre carré construit devra être un mètre carré rendu à la nature. Comme on a plus de stock foncier, on n'aura pas grand chose à rendre. Ce sera déjà tout à la nature. Lorsque la précédente municipalité avait fait son PLU, la municipalité avait été félicitée par la DDT. Ce n'est jamais bon signe pour la maîtrise foncière et la capacité des communes à faire. Tout ce qui a été mis en non constructible ne pourra pas être mis en constructible au prochain PLU. On pourra faire lever certaines erreurs et certaines discontinuités qui sont illogiques mais on ne pourra pas sauver les 100 hectares.

Cédric Boilot : Le problème de la loi, c'est qu'ils prennent en arrière de 10 ans et la surface de terrain qui a été vendue en terrain constructible sur les 10 années à venir, tu as le droit qu'à 50% de cette surface là. Si tu n'en as pas vendu beaucoup, tu es déjà pénalisé. A partir de 2030, tu pourras plus avoir 1 m² de terrain constructible vendu si tu ne déconstruis pas 1m². Ils ne veulent plus du tout d'extension de terrain de petites maisons.

Maire : J'ai été invité par la DDT pour participer à un colloque interministériel sur la question de la zéro artificialisation des sols parce que notre PLU est vu comme un exemple. J'ai passé une heure à leur expliquer qu'on avait été mis en réalité dans un immense problème. Je n'ai plus été réinvité ensuite, mais j'ai pu faire passer le message de ce qu'ont vécu des territoires comme les nôtres qui ont fait de très mauvais choix.

Cédric Boilot : Les gens qui viennent à la Mairie nous disent : "Je ne comprends pas, j'avais un terrain constructible, ma fille veut revenir sur le secteur. Je lui apporte le terrain et là on peut pas nous laisser construire. Vous ne m'avez pas informé." La municipalité de l'époque n'a pas envoyé un courrier aux administrés pour leur dire et pour les informer de la modification. 90% de la population le découvre au moment où ils souhaitent faire quelque chose de ce terrain.

Maire : En effet. J'ai l'exemple récent d'un jeune couple qui avait acheté un terrain pour le construire le temps de mettre de l'argent de côté, le terrain n'est plus constructible.

CB : Ce sera vraiment un problème dans les années à venir.

Maire : Pour l'instant nous avons uniquement l'obligation d'avoir un PLU et pas un PLUI parce que demain 1m² artificialisé dans une commune pourra être enlevé à une autre commune de la com com.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1. décide d'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;**
- 2. autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;**
- 3. indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Éloy-les-Mines pendant un mois ; la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.**

4. Désignation des représentants de la commune au SICTOM des Combrailles

Monsieur le Maire rappelle que le 5 juin 2020 ont été désignés les représentants de la commune au SICTOM : Messieurs Bernard GRAND et Marc BEAUSOLEIL. Pour des raisons de disponibilité, Monsieur BEAUSOLEIL a fait connaître son souhait d'être remplacé pour assurer une représentation plus constante au sein des instances du SICTOM.

Monsieur le Maire propose de se désigner en remplacement de Marc BEAUSOLEIL pour représenter la commune au SICTOM des Combrailles.

Jonathan AUZEL souhaite qu'un membre de l'opposition représente la commune au SICTOM en remplacement de Marc BEAUSOLEIL. Il ajoute que le 5 juin 2020, en réponse à M.ROBERT qui avait formulé ce même vœu, le Maire avait précisé que des ajustements seraient possibles en cours de mandat.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'un ajustement puisque Marc BEAUSOLEIL quitte cette fonction et qu'il n'y a jamais eu de représentations extérieures dévolues à l'opposition.

Monsieur Christian JOUHET rappelle que Monsieur Bernard GRAND avait remplacé Monsieur Pierre BARILLER au cours du précédent mandat.

Monsieur le Maire maintient sa proposition pour le remplacement de Marc BEAUSOLEIL.

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 voix contre de l'opposition, le Conseil Municipal autorise le remplacement de Monsieur Marc BEAUSOLEIL en tant que membre titulaire du SICTOM des Combrailles par Monsieur Anthony PALERMO.

5. Budget principal - Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils acceptent que la note complémentaire envoyée dans la semaine soit ajoutée à l'intérieur de cette décision modificative.

L'ensemble des élus accepte l'ajout de la note complémentaire.

Monsieur le Maire évoque cette décision modificative.

Section de fonctionnement

- D-6042-251 - Cantine : + 25 000 €.
Monsieur le Maire explique que cette augmentation est due à la revalorisation du prix de la cantine scolaire suite à l'inflation et à deux factures impayées de 2021.
- D-6068-01 - Autres matières et fournitures : + 15 000 €.
Monsieur le Maire précise que cette augmentation est due à l'inflation sur les fournitures et à de nombreux travaux en régie entrepris cette année.
- D-611-01 - Contrat de prestation de services : + 9 100 €.
Monsieur le Maire indique que le budget pour la gestion du camping avait été prévu en HT au lieu de TTC.
- D-6135-024 - Locations mobilières : + 15 000 €.
Monsieur le Maire explique que cette hausse est due à des locations imprévues pour la Fête des Vins.

- D-6188-024 - Autres frais divers : + 20 000 €.
Monsieur le Maire évoque que cette augmentation est due en partie à la Fête des Vins, en partie par les bons d'achats distribués tout au long de l'année et en partie pour des animations
- D-6257-024 - Réceptions : +10 000 €.
Monsieur le Maire indique que cette augmentation est due à une erreur d'imputation comptable : les 10 000 € prévus au compte D-60623-01 ont été réalisés au compte D-6257-024
- D60623-01 - Alimentation : - 10 000 €.
- D6557-01 - Contribution pour l'habitat : - 84 100 €.
Monsieur le Maire précise que cela est due à une correction d'imputation comptable : le programme de l'OPAH doit être classé en investissement et non plus en fonctionnement.
- D-6531-021 - Indemnités des élus : + 2 000 €.
Monsieur le Maire explique que les indemnités des élus sont calculées en fonction des points d'indice. Il y a eu une augmentation du point d'indice qui impacte donc l'indemnité des élus. Il rappelle qu'en début de mandat les indemnités des élus ont été baissées de 15% par rapport à la mandature précédente.
- D-657362-520 - CCAS : + 30 700 €.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la subvention d'équilibre correspondant au secrétariat médical.
- D-65548-01 - Autres contributions : - 32 700 €.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la participation au Syndicat Sioule et Morge que la commune n'a plus à payer en 2022.

Christian JOUHET demande s'il est possible de voter le budget de fonctionnement et celui d'investissement séparément.

Monsieur le Maire répond, après s'être renseigné, que ce budget doit être délibéré globalement. Il précise qu'il aurait fallu deux délibérations séparées pour voter les budgets de fonctionnement et d'investissement séparément.

Christian JOUHET indique que lorsqu'un budget est constitué, il est d'usage d'augmenter les dépenses et minimiser les recettes. Malgré une augmentation de 20 000 € du budget de fournitures par rapport à 2021, il manque encore 15 000 €. Il demande pourquoi ce budget n'a pas suffi.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement l'inflation est entre 8 et 11% en fonction des fournitures. L'augmentation de 10% du budget des fournitures correspond bien à l'inflation en cours actuellement.

Christian JOUHET demande pourquoi la ville a besoin de 20 000 € en plus pour les autres frais divers alors que ce budget avait été augmenté de 92 000 € par rapport à 2021.

Monsieur le Maire répond que cette augmentation de 20 000 € est due à des locations imprévues pour la Fête des Vins.

Monsieur le Maire propose de réaliser un bilan de la Fête des Vins : sur un total de 150 592,16 € budgétisés, au final 163545,11 € ont été dépensés.

Le poste de dépense le plus important est la location de matériel. Il y a eu un surcoût pour les locations en son et lumière (15 000 € budgétisés et 24 000 € dépensés). Concernant les concerts, le budget a été respecté : 50 600 € budgétisés et 51 170 € réalisés.

Concernant les recettes, Monsieur le Maire précise que sur les 100160 € budgétisés, 75 006 € ont été réalisés. Il rappelle que la ville avait des accords de principe pour l'attribution de subventions. Sur les 23 300 € budgétisés, seuls 5 300 € ont été réceptionnés :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 € demandés et 5 000 € accordés
- Conseil Départemental : 8 000 € demandés et notification orale d'une subvention de 2 500 € accordés.
- Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy : 5 000 € demandés et 0 € accordés. Le Président de la communauté de communes a répondu à la ville qu'il s'agit d'une manifestation qui ne fait pas partie des manifestations financées par la communauté de communes
- SITOM : 300 € demandés et 300 € obtenus.

Cette somme devrait augmenter puisque la ville n'a pas encore eu l'ensemble des réponses.

Christian JOUHET évoque les 30 700 € de rallonge budgétaire du CCAS qui correspondent à la subvention non perçue de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy. Il s'interroge sur la pertinence de prendre ce montant sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire précise le détail exact de ce montant de juillet à décembre 2022 :

- 1 600 €/mois pour la première secrétaire médicale
- 2 800 €/mois pour la seconde secrétaire médicale
- 3 500 € d'assurance du personnel.
- Augmentation du point d'indice.

Monsieur le Maire rappelle que sur les 30 700 €, seuls 15 000 € devraient être payés par la commune et le reste par la subvention de la communauté de communes. Ces 15 000 € ont été budgétisés lors du vote du budget du CCAS en avril 2022.

Monsieur le Maire indique que la trésorerie du CCAS va mal depuis 2020 : le déficit structurel du foyer logement est de 200 000 € aujourd'hui. Au début du mandat, ce déficit cumulé depuis 2015 était d'un million d'euros.

Christian JOUHET ajoute que les frais de personnel du CCAS ont augmenté avec l'embauche d'une Directrice.

Monsieur le Maire indique que le budget et la trésorerie sont différents. La Directrice du CCAS a été embauchée le 1er janvier 2021. Le déficit cumulé existait avant son embauche. Monsieur le Maire ajoute que la Directrice se charge au quotidien de la gestion et de la conduite budgétaire pour résorber cette problématique de trésorerie.

Monsieur le Maire évoque ensuite les modifications du budget concernant les charges de personnel.

Charges de personnel

- D-6218-01 - Autre personnel extérieur : + 2 000 €.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des charges liées au chantier international de jeunes Concordia.
- D-64111-020 - Rémunération principale : + 20 000 €.
Monsieur le Maire indique que cette augmentation est due à l'augmentation du point d'indice et à des promotions internes.
- D-64171-823 - Rémunération apprentis : + 10 000 €.
Monsieur le Maire explique que le nombre d'apprentis a augmenté, que le montant du SMIC a augmenté et qu'il y a eu une erreur d'imputation sur le niveau de diplôme préparé.
- D-6455-01 - Assurance du personnel : + 2 000 €.
Il s'agit d'une régulation de l'année 2021.
- D-6475-01 - Médecine du travail : + 1 000 €.
Monsieur le Maire précise que cette augmentation est due à l'augmentation du nombre d'agents.
- D-6557-01 - Contribution pour l'habitat : - 12 900 €.
C'est l'OPAH, sur ordre de la trésorerie
- D-65548-01 - Autres contributions : - 22 100 €.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la participation à Sioule et Morge qui s'est terminée en 2021.

- D6817-01 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 9600 €
- D-65548-01 - Autres contributions : - 8 700 €
- D-6542-01 - Créances éteintes : - 900 €.
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation de provisionner pour dépréciation de créances à hauteur de 30%.
Les créances éteintes correspondent à des repas de la cantine non payés et à des anciens loyers non payés. Ces créances peuvent dater de 2008 pour les plus anciennes.

Christian JOUHET demande s'il est possible d'avoir le détail des créances éteintes.

Monsieur le Maire lui répond qu'une version non nominative pourra être transmise.

Christian JOUHET indique que 160 000 € en plus de frais de personnel par rapport à 2021 avait été prévu lors du budget (15% d'augmentation par rapport à 2021). Ce budget augmente encore de 20 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'au moment de l'élaboration du budget, le montant de l'augmentation du point d'indice n'était pas connue.

Christian JOUHET rappelle qu'en principe un budget est vu de manière large pour éviter ces modifications. Il précise que cette augmentation de budget est importante.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a aussi eu des avancements et promotions non connues lors de la constitution du budget. Il indique qu'il y a des décisions modificatives dans toutes les collectivités de France.

Section d'investissement

Annulation d'une TLE perçue à tort en 2016 :

- D-10226-01 - TAM : + 700 €.
- D-10222-01 - FCTVA : + 700 €.

Régularisations comptables permettant récupération du FCTVA mais sans aucune incidence budgétaire :

- D-2152-01 - Installation de voirie : + 15 000 €
- D-2151-01 - Réseaux de voirie : + 50 000 €
- D-2313-01 - Constructions - Travaux en cours : + 100 000 €
- D-2315-01 - Installations techniques en cours : + 35 000 €
- D-2031-01 - Frais d'études : + 170 000 €
- D-2033-01 - Frais d'insertion : +30 000 €

Achats de terrain :

- D-2218-158-01 - Acquisition de terrains : + 35 000 €.
- D-2313-138-01 - Travaux bâtiments communaux : - 35 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une moins-value sur le pavillon ex-Bout'Choux. Ce budget permet l'acquisition des terrains aux Nlgonnes votée au précédent Conseil Municipal.

Primes façades et OPAH :

- D-20422-01 - Primes façades et OPAH : + 70 000 €.
- D-2313-138-01 - Constructions-travaux en cours : - 23 000 €
- D-2128-154-412 - Travaux au stade : - 13 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du budget prévu pour le ressablage du terrain de tennis qui n'a pas été réalisé cette année.

- D-2138-134-01 - Acquisitions de bâtiments : - 11 000 €
Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un réajustement pour pouvoir passer l'OPAH.
- R-10222-01 - FCTVA : + 23 000 €.

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions de l'opposition, le Conseil Municipal autorise cette décision budgétaire modificative n°1.

6. Budgets annexes zones - décision budgétaire modificative n°1

Suite à la vente des terrains des zones à la communauté de communes, Monsieur le Maire explique que cette décision budgétaire permet de rééquilibrer les budgets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette décision budgétaire modificative n°1.

7. Fourniture et livraison de repas pour le service de restauration scolaire municipale - Avenant n°1 au marché

Monsieur le Maire aborde l'augmentation du tarif des repas de la cantine scolaire :

- Le repas enfant passerait de 4,69 € à 4,97 €
- Le repas adulte passerait de 4,90 € à 5,19 €

Il s'agit d'une répercussion de la l'inflation de la part de notre fournisseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **approuve le projet d'avenant N°1 au marché de fourniture et livraison de repas pour le service de restauration scolaire municipale sur la base des éléments exposés ci-dessus ;**
2. **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°1 au marché de fourniture et livraison de repas pour le service de restauration scolaire municipale.**

8. Attribution des travaux d'assainissement du secteur de la "Vernade Bas"

Cédric BOILOT rappelle que l'ensemble des travaux d'assainissement se font en trois phases :

- Phase 1 : entre la gare et le pont de la Vernade au pied du silo
- Phase 2 : du pied du silo jusqu'à la route des forges (réalisation en 2021)
- Phase 3 : dans le secteur de la "Vernade Bas" des anciens locaux Suez au niveau du feu de l'Adapei jusqu'à la gare en incluant l'ensemble des petites rues en impasse.

Pour cette phase 3, Cédric Boilot indique qu'un dossier avait été mis en consultation. Suite à cela, un appel d'offres a été ouvert pour laquelle une seule entreprise a répondu : Monteil Colas. Une négociation tarifaire a permis une diminution du prix de 20 000 €.

Cédric Boilot ajoute que le marché retenu est de 1,23 millions d'euros TTC avec l'entreprise Monteil Colas, une entreprise locale.

Les travaux devraient débuter en début d'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **retiens pour les travaux relatifs à la mise en séparatif du réseau d'assainissement, à la remise de fouille pour l'enfouissement des réseaux secs et le remplacement d'une conduite d'eau industrielle sur les rues des Lilas, Camélias, Hortensias Aristide Briand et impasse de la gare, bassin versant dit de « La Vernade Bas » :**

Entreprise : MONTEIL COLAS

Montant HT de l'offre : 1 025 000 €

2. **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux correspondant.**

9. Assainissement du secteur de la "Vernade Bas" - Demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement sont des travaux bien subventionnés, à hauteur de 80%.

Pour les travaux d'assainissement du secteur de la "Vernade Bas", le montant d'autofinancement serait de 117 260,58 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **sollicite, pour ce projet, le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;**
2. **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment transmettre tous dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à l'Agence de l'Eau.**

10. Enfouissement des réseaux télécom sur les rues Camélias, Hortensias, Lilas et impasse de la gare

Cédric BOILOT explique que dans le cadre des travaux d'assainissement, il a été décidé de faire dans le même temps l'enfouissement des réseaux télécom et électriques.

Cédric BOILOT ajoute que le SIEG a la compétence pour tout ce qui est réseau telecom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire ;**
2. **prend en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 9 204,00 € H.T., soit 11 044,80 € T.T.C ;**
3. **confie la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG ;**
4. **fixe la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 27 000,00 € H.T. soit 32 400,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG ;**
5. **autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier ;**
6. **prévoit à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

11. Réhabilitation de la salle des fêtes - Avenants aux marchés de travaux

Cédric BOILOT rappelle que les travaux de la salle des fêtes ont démarré en début d'année. Toute la partie gros-oeuvres est terminée.

Cédric BOILOT indique que l'interlocuteur du bureau de contrôle a changé. L'interprétation d'un texte concernant le système de traitement de l'air est différente de l'ancien interlocuteur du bureau de contrôle. Le nouvel interlocuteur a demandé que le local de traitement de l'air soit rendu totalement coupe-feu.

Cédric BOILOT ajoute que cette décision demande des travaux supplémentaires (installation de cloisons à l'intérieur du local et de clapets coupe-feu). Les travaux ont pris 2 semaines de retard et 1 semaine a déjà été récupérée.

Avenant au marché Fernandes

Avenant N°1 au marché Fernandes - Lot N°1 : Gros oeuvre

Cédric BOILOT précise qu'un réseau d'eaux usées raccordé au réseau d'eau pluviale a été découvert lors des travaux de terrassement pour réaliser l'extension de la terrasse. Le choix a été fait de raccorder ce réseau correctement, ce qui a engendré des coûts supplémentaires.

Montant initial HT du marché : 201 259,55 €.

Montant des travaux en plus : 1 363,50 €.

Soit 0,67% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 202 623,05 €

Avenants au marché MCA-LAZARO

Avenant N°1 au marché MCA-LAZARO - Lot N°2 : Charpente bois couverture étanchéité

Cédric BOILOT explique que pour le système de traitement de l'air, des madriers supplémentaires ont été nécessaires pour fixer la CTA à l'étage.

Montant des travaux en plus : 250 €

Avenant N°2 au marché MCA-LAZARO - Lot N°2 : Charpente bois couverture étanchéité

Cédric BOILOT indique que lors des travaux un réseau de désenfumage à la fois mécanique et pneumatique a été découvert. Il a été décidé d'installer un réseau pneumatique global.

Montant des travaux en plus : 1 851,30 €

Avenant N°3 au marché MCA-LAZARO - Lot N°2 : Charpente bois couverture étanchéité

Il y avait du "volisage" en sapin traité qui était perdu (- 4115,96 €). ça va rentrer en moins value. Par contre on a une plus value avec des bandeaux en bois qui ont été mis, un habillage de débord de bois par lambris sapin (+2198,85 €).

Montant des travaux en moins : 1 917,11 €

Avenant N°4 au marché MCA-LAZARO - Lot N°2 : Charpente bois couverture étanchéité
Suite à la demande du bureau de contrôle, une ouverture au niveau du bar a été créée pour faire passer la CTA.

Montant des travaux en plus : 318,22 €.

Avenant N°5 au marché MCA-LAZARO - Lot N°2 : Charpente bois couverture étanchéité
Montant des travaux en plus : 165 €

Montant initial HT du marché : 71 321,73 €

Montant des travaux en plus : 318,22 €

Soit 0,70% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 71 989,14 €

Avenants au marché Brousse

Avenant N°1 au marché Brousse - Lot N°4 : Plâtrerie
Suite à la demande du bureau de contrôle, une cloison coupe-feu et une ouverture-porte ont été installées dans le local CTA.

Montant des travaux en plus : 3 594 €

Avenant N°2 au marché Brousse - Lot N°4 : Plâtrerie
Cédric BOILOT précise qu'il s'agit ici d'une reprise plâtrerie dans les sanitaires.

Montant des travaux en plus : 1 450 €

Montant initial HT du marché : 94 077,35 €

Montant des travaux en plus : 5 044 €

Soit 5,36% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 99 121,35 €

Avenant au marché De Miranda Parillon

Avenant N°1 au marché De Miranda Pradillon - Lot N°6 : Revêtements de sols/faïence
Cédric BOILOT indique qu'au départ le remplacement du carrelage au niveau du bar n'inclut pas l'arrière du bar.

Montant initial HT du marché : 39 379,01 €

Montant des travaux en plus : 2 056 €

Soit 5,2% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 41 435,01 €

Avenant au marché RDB Energie

Avenant N°1 au marché RDB Energie - Lot N°7 : Chauffage, traitement d'air, PBS, ventilation

A la demande du bureau de contrôle, un clapet coupe-feu a été ajouté entre le local technique et le plafond du rez-de-chaussée.

Montant initial HT du marché : 85 000 €

Montant des travaux en plus : 1 074,50 €

Soit 1,26% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 86 074,50 €

Avenant au marché MIROITERIE

Avenant n°1 au marché Miroiterie de la Loue - Lot N°3 : Menuiseries extérieures, serrurerie

Echange entre les entreprises Miroiterie de la Loue et MCA-Lazaro pour une commande de désenfumage.

Montant initial HT du marché : 124 211,81 €

Montant des travaux en moins : 165 €

Soit 5,36% du marché initial

Nouveau montant HT du marché : 124 046,81 €

Avenant à venir au marché Miroiterie de la Loue - Lot N°3 : Menuiseries extérieures, serrurerie

Cet avenant est en cours de chiffrage. Cédric BOILOT indique qu'il s'agit de l'installation d'une poutre treillis pour fixation de l'éclairage en salle à l'arrière.

Le marché initial des travaux était de 741 892,69 €. Après ces avenants il s'élèvera à 751933,10 €, soit 1,35% d'augmentation

Cédric BOILOT rappelle que les travaux devraient finir fin mars si les délais sont respectés.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils acceptent que la note complémentaire envoyée dans la semaine soit ajoutée à l'intérieur de cette décision modificative.

L'ensemble des élus accepte l'ajout de la note complémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1. donne son accord pour la passation de ces avenants ;**
- 2. donne tous pouvoirs à M. le Maire ou ses représentants pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les avenants aux marchés de travaux tels qu'indiqués ci-dessus.**

12. Recomposition urbaine de l'îlot de la place - Acquisition de la propriété cadastrée AC 491

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la recomposition de l'îlot de la place, il y a une promesse de la part du bailleur social Auvergne Habitat pour la construction de logements sociaux sur ces parcelles. Pour pouvoir effectuer ce projet, il est nécessaire de démolir les bâtiments en place et donc d'en être propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour effectuer ce projet, une convention de portage est signée avec l'EPF SMAF.

Monsieur le Maire explique que le bâtiment est occupé par un propriétaire qui vit une partie de l'année sur place. Ce propriétaire a refusé la proposition de rachat par la ville à 20 000 € (montant de l'estimation du bien). Ce montant était insuffisant pour lui pour retrouver un logement.

Monsieur le Maire ajoute qu'une deuxième proposition à l'amiable a été faite à 40 000 €, montant plus élevé que l'estimation. Cette proposition a été acceptée par le propriétaire.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure d'expropriation aurait pu être lancée pour devenir propriétaire au prix du marché. Monsieur le Maire aborde le fait que ce type de procédure est indélicate.

Monsieur le Maire explique que le portage du bien sera ajouté à la convention signée avec l'EPF SMAF. La démolition du bâtiment sera donc prise en charge dans le cadre de cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à acquérir le bien sis 30 rue Jean Jaurès, implanté sur la parcelle cadastrée AC 491, au prix de 40 000 € hors frais de notaire.

13. Régularisation foncière - Echange de parcelles entre M. Mérite et la commune - Secteur des Ronzières

Cédric BOILOT informe que sur le secteur des Ronzières, M. MERITE avait fait abattre une grange qui mordait sur la route au-dessus de l'impasse des Ronzières. L'ancienne municipalité avait la volonté de régulariser la situation avec M. MERITE mais cela n'a pas été fait.

Afin de mettre un terme à ces incohérences, il est proposé de régulariser la situation en échangeant la parcelle communale nouvellement créée par arpentage (ZX 252, d'une contenance de 93 ca), contre la parcelle ZX 253 (issue de la division de la parcelle ZX 94), d'une contenance de 8 ca, appartenant à M. MERITE.

Cédric BOILOT indique que d'autres parcelles sont dans cette situation non régulière administrativement. D'autres délibérations dans ce sens sont à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1. autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange desdites parcelles ;**

2. **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et signer les pièces afférentes au dossier.**

14. Subvention aux associations - Campagne 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur s'est introduite dans le tableau des subventions : la subvention de démarrage pour les associations est de 300 € et non 280€.

Association Vie Locale et Environnement, Bassin de Boule

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une association montée à l'époque pour la préservation de la Boule dans le cadre de projet agricole sur les secteurs de Moreuil. Aujourd'hui, cette association vise à faire des actions de sensibilisation sur la protection des milieux aquatiques.

Monsieur le Maire s'interroge sur le versement à l'avenir de subvention de fonctionnement puisqu'il s'agit d'une association avec un aspect plaidoirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 300 € à l'association vie locale et environnement, bassin de Boule.

Association La Joliphée

Monsieur Cédric BOILOT, 1^{er} adjoint au maire, n'a pas pris part au vote en raison de son lien de parenté avec un membre du bureau de l'association concernée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et Monsieur Boilot ne participant pas au vote, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention à l'association la Joliphée.

La Confrérie des Fins Palais

Monsieur le Maire explique que La Confrérie des Fins Palais sollicite une subvention de 1890 € pour le remboursement des repas de la Foire aux Vins.

Lors de la Foire aux Vins, il y a eu un problème avec le prestataire qui fournissait les repas. Monsieur le Maire précise que la Confrérie des Fins Palais a dû rembourser le montant des repas des membres des confréries invitées sur le territoire, cela pour assurer leur venue sur le territoire l'année prochaine.

Monsieur le Maire ajoute que sur les 145 repas payés par les confréries, 105 repas ont demandé à être remboursés.

Monsieur le Maire précise qu'au vue des problèmes rencontrés avec le traiteur, la ville ne fera plus appel à celui-ci à l'avenir. Pour l'année 2023, le marché a été passé avec le traiteur Coutard qui s'occupe également du repas des anciens et du repas de la Sainte-Barbe.

Christian JOUHET indique que le responsable est le traiteur et non la Confrérie des Fins Palais. Cela gêne l'élu que de l'argent public serve à payer cela alors que le responsable est le traiteur.

Monsieur le Maire rappelle que la ville est l'organisatrice de l'événement et qu'à ce titre elle est responsable. Le problème avec le traiteur pénalise l'association.

Christian JOUHET ajoute que d'autres personnes qui n'appartiennent pas à la Confrérie, ont également payé leurs repas. Le problème s'étend au-delà de l'association. Il demande que cela soit vu avec le traiteur.

Monsieur le Maire indique que le traiteur n'a aucune obligation et une demande de geste commercial lui a été faite. Monsieur le Maire ajoute que le premier impacté est La Confrérie des Fins Palais, cette subvention est versée uniquement pour venir en aide à l'association.

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 voix contre de l'opposition, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 1 890 € à la confrérie des Fins Palais.

15. Mise à jour du tableau des effectifs - Créations de postes pour permettre l'avancement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un emploi d'Éducateur des APS Principal 2ème classe à temps complet,
- la création de 3 emplois d'Adjoints Techniques Principal de 2ème classe à temps complet,
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée pour l'année 2022. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

16. Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une ré-adhésion. Cela permet aux agents de la ville de se faire accompagner pour monter leur dossier de retraite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1. décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme ;**

2. autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention (jointe en annexe) devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme ;
3. décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

17. Programme OPAH - Versement de subventions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. autorise le versement des subventions suivantes :
 1. **Mme Michèle SAINTIGNY**
Adresse du projet : 2 rue des Chapelles - 63700 Saint-Éloy-les-Mines
Montant de la subvention : 3 000 €
 2. **Mme Brigitte BIELAK**
Adresse du projet : 2 rue du Puits Saint-Nicolas - 63700 Saint-Éloy-les-Mines
Montant de la subvention : 3 000 €
2. donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

18. Opération façades - Versement de subventions

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils acceptent que la note complémentaire envoyée dans la semaine soit ajoutée à l'intérieur de cette décision modificative.
L'ensemble des élus accepte l'ajout de la note complémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

1. **Mme Annick TAUVERON**
Adresse du bâtiment : 2 Champ Croyer - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Montant de la subvention : 823,50 €
2. **Mme Évelyne SAINTIGNY**
Adresse du bâtiment : 13 Cité des Brandes - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Montant de la subvention : 1 006,50 €

Pour ce dernier vote, Madame Julie SAINTIGNY, conseillère municipale, n'a pas pris part au vote en raison de son lien de parenté avec la bénéficiaire de la subvention.

Questions diverses

Jonathan AUZEL demande des nouvelles du projet de portage de livres à domicile.

Jacqueline DUBOISSET rappelle qu'il y a eu une réunion d'information il y a quelques temps où les membres du CCAS ont été invités. Au cours de cette réunion, il a été décidé qu'une enquête serait réalisée auprès des personnes empêchées (personnes âgées et/ou en situation de handicap) pour savoir si le service de portage de livres à domicile les intéresserait.

Jacqueline DUBOISSET indique qu'à ce jour il y a eu 3 réponses et que le portage de livres a débuté avec ces 3 personnes.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal.